

No. de résolution
ou annotation

À l'ajournement de la séance ordinaire du COMITÉ EXÉCUTIF de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy onzième jour du mois de décembre deux mille dix-neuf dûment convoquée et tenue au Centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Lessard, à 19 h, à laquelle sont présents :

LES COMMISSAIRES

Claude Alarie
Denis Lamy
Patrick Charlebois
Roland Auclair

Claude Brouillette
Georgette Bazinet
Réjean Hivon
Suzanne Poirier

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Denis Boudreault
Jean-Michel Hamelin

LA COMMISSAIRE REPRÉSENTANTE DU COMITÉ EHDAA

Nathalie Bellerose

ABSENCES MOTIVÉES

Gilles Isabelle
Michelle Plante
Virginie Deschambeault

SONT AUSSI PRÉSENTS

Luc Galvani
Ginette Masse
Laurent Cabana
Patricia Hinse

Martin Samson

Stéphane Ayotte

Sophie Houle
Élyse Giacomo

Directeur général
Directrice générale adjointe
Directeur général adjoint
Directrice par intérim du Service des
ressources financières
Directeur du Service des ressources
humaines
Directeur du Service des ressources
matérielles
Directrice des Services éducatifs
Secrétaire générale

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Claude Lessard, président, souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif et à l'assistance.



33-CE/19-12-11
No. de résolution
ou annotation



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Province de Québec
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du Comité exécutif
Le 11 décembre 2019

POURSUITE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE ET VICE-PRÉSIDENT,

de poursuivre la séance ordinaire du 27 novembre 2019 en modifiant le titre du point 5.5. qui devrait se lire « Octroi d'un contrat - Déneigement des toitures - Ajournement au 11 décembre 2019 » au lieu de « Octroi de contrats - Déneigement des toitures - Ajournement au 11 décembre 2019 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34-CE/19-12-11

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À UN REGROUPEMENT D'ACHATS D'ASSURANCES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 - AJOURNEMENT AU 11 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT la création d'un regroupement d'achats pour les assurances de dommages des commissions scolaires, soit le Regroupement des commissions scolaires de l'Est-du-Québec (RCSEQ);

CONSIDÉRANT l'expérience financièrement avantageuse vécue les années passées par ce regroupement de certaines commissions scolaires provenant des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le conseiller du regroupement de maintenir ce regroupement d'achats pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés inc.;

CONSIDÉRANT l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public réalisé en mars 2019 pour une durée de 5 ans, soit un terme d'une (1) année ferme et quatre (4) années d'option;

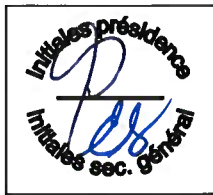
CONSIDÉRANT l'article 46 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics stipulant que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans;

CONSIDÉRANT la possibilité de renouveler de gré à gré le contrat pour 2020-2021 ou de retourner en appel d'offres public, à défaut d'entente;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE,



No. de résolution
ou annotation

d'accepter le renouvellement de l'adhésion de la Commission scolaire au Regroupement des commissions scolaires de l'Est-du-Québec pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2020-2021;

de mandater la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés inc. pour entamer une négociation de gré à gré avec la firme BFL Canada, en application de la clause d'option de renouvellement prévue au contrat ou à défaut d'entente, pour procéder à un appel d'offres public, pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;

de mandater la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;

d'accepter le résultat de la négociation ou de l'appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35-CE/19-12-11

SUSPENSION DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE ET VICE-PRÉSIDENT,

de suspendre la séance. Il est 19 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Messieurs Patrick Charlebois et Denis Lamy prennent leur siège à 19 h 16.

Monsieur Jean-Michel Hamelin prend son siège à 19 h 19.

Monsieur Roland Auclair prend son siège à 19 h 20.

36-CE/19-12-11

REPRISE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN HIVON, COMMISSAIRE,

de retourner à l'assemblée. Il est 19 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Georgette Bazinet dénonce son intérêt et se retire de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif au point « Octroi d'un contrat - Dénéigement des toitures - Ajournement au 11 décembre 2019 ».



37-CE(19.12.11)
No. de résolution
ou annotation

**OCTROI D'UN CONTRAT - DÉNEIGEMENT DES TOITURES - AJOURNEMENT AU
11 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT les besoins en matière de déneigement des toitures des bâtiments de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs en vigueur à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auquel a procédé le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'article 14 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics;

CONSIDÉRANT la rare égalité quant au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT le résultat de la pige au sort;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE DU COMITÉ
EHDA,**

d'octroyer le contrat de déneigement des toitures à l'entreprise Ramonage LSV+ (9355 5076 Québec inc.) au montant de 31 500 \$ avant les taxes;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 24, SUZANNE POIRIER, COMMISSAIRE, propose la levée de l'assemblée.


CLAUDE LESSARD
LE PRÉSIDENT


ÉLYSE GIACOMO
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE